

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
08 MAI 2016

Exploitations forestières

Alain Fouillit représentera la Commune aux réunions intercommunales sur la problématique de la voirie endommagée lors des exploitations forestières.

À Saint Pal de Senouire comme dans toutes les communes environnantes de plus en plus de problèmes se posent à cause du manque total de respect par certaines entreprises pour la voirie.

Des enrobés tout neufs sont endommagés, les balayages ne sont pas effectués, des parcelles sont traversées sans autorisation des propriétaires...

Ces abus conduisent le Conseil Municipal à prendre des mesures. Pour les dégâts constatés, des travaux de réparations et de nettoyage seront effectués et des remboursements de frais seront établis à l'encontre des entreprises responsables.

Une autorisation préalable sera instaurée. Elle devra être obligatoirement être remplie et remise en mairie avant chaque début d'exploitation. Cette démarche se répand de plus en plus dans les communes. Ces tracasseries administratives supplémentaires résultent du comportement irrespectueux de certaines entreprises.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Le dossier est suivi par Virginie Cerqueira. Le dossier de conclusion de l'Enquête Publique est parvenu en Mairie.

Assistance technique Eau Assainissement

L'annexe financière 2016 pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau a été approuvée par le Conseil Municipal. Le tarif fixé par le Département de 0.39 Euros / habitant est accepté.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le Maire donne connaissance du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute Loire arrêté par M. le Préfet le 22 mars 2016, conformément à l'article L.5210-1-1IV du Code Général des Collectivités locales.

Dans ce projet de périmètre, la Commune de Saint Pal de Senouire se trouve comprise dans la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire en date du 12 décembre 2015 qui approuvait une organisation d'un EPCI élargi autour de Craponne sur Arzon / La Chaise-Dieu.

Après délibération, par 9 voix pour et 1 abstention, il est décidé de rejeter la proposition de rattacher la commune de Saint Pal de Senouire à l'agglomération du Puy en Velay.

Par 10 voix pour, il est demandé de maintenir la proposition initiale de fusion élargie des communautés de communes du plateau de La Chaise Dieu et du Pays de Craponne.

Le Conseil Municipal a pris ces décisions après avoir tenu compte des remarques suivantes :

- Le schéma proposé va à l'encontre d'un premier vote du Conseil Communautaire de La Chaise Dieu qui s'était prononcé initialement majoritairement en faveur d'un regroupement communautaire élargi autour de Craponne. Choix non respecté par les instances et les votes des autres communautés.
- La commune, de par son versant naturel et son arrondissement, est plutôt tournée vers Brioude.
- La petite commune de St Pal va être étouffée dans le grand rassemblement de l'agglomération. Saint Pal de Senouire comme La Chaise-Dieu et les 9 autres communes encore associées vont être noyées dans la masse compactée des communes urbaines et du nombre insensé de leurs représentants.
- L'éloignement du siège de la communauté (réunions, rencontres, etc...) sera un frein à une action efficace et aux contacts directs.

- La gestion centralisée des dossiers fera perdre en connaissance du terrain, en efficacité des suivis, en proximité des acteurs.
- On assistera à une perte importante de la représentativité des petites communes rurales (un seul conseiller par commune dans un conseil intercommunal pléthorique au lieu de deux dans un conseil de taille raisonnable).

Parkings du Bourg

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a présenté un projet d'aménagement des parkings en lieu et place de l'immeuble démolie au Bourg.

M. l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté puisque les travaux sont situés dans le périmètre de protection autour de l'église classée.

L'aménagement entrepris tient compte des remarques formulées.

Accès privé

Deux lettres recommandées sont parvenues en mairie pour évoquer un accès de parcelles dans le secteur de Combelles. Comme aucune servitude n'est respectée dans ce secteur, comme des clôtures ont été installées, le conseil municipal considère que le passage est privé et donc à la charge des propriétaires et la collectivité ne peut pas entretenir et aménager cet accès.

Cabine téléphonique du Bourg

Les services Orange Réseau vont procéder à la suppression la cabine téléphonique du Bourg de Saint Pal de Senouire. Avec le démontage du téléphone public c'est encore un service de proximité qui disparaît.

Le Conseil Municipal rappelle que, par contre, en raison de la couverture insuffisante pour la téléphonie mobile, nos administrés sont beaucoup trop souvent hors d'atteinte. Les défauts du réseau mobile autant que du réseau internet sont un frein aux activités privées mais surtout économiques dans notre commune. Les liaisons plus qu'aléatoires rendent impossibles les échanges normaux à notre époque.

À part cette suppression qu'est ce qui est envisagé pour améliorer la fracture numérique dans notre commune ? Comment sont aidés les habitants isolés géographiquement mais qui veulent être reliés normalement au reste du monde ?

Course «Grande Vadrouille»

L'accord est donné pour la traversée de la commune par la Course «Grande Vadrouille» le 11 juin.

Camion communal

Les réparations sont effectuées. Le marquage du véhicule est commandé.

Éclairage public Serres

Le Conseil Municipal a étudié une demande de déplacement de l'éclairage public à Serres.

Après discussion, il a été décidé de ne faire effectuer cette modification qu'aux frais du demandeur. En effet si la commune prenait à sa charge cette demande cela créerait un précédent et la crainte est que de nombreuses demandes de ce type n'affluent en mairie.

Radio Craponne

Grâce à un contrat entre Radio Craponne et l'Office de Tourisme de La Chaise Dieu, les associations peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour les annonces de manifestations.

Sculpture

A l'occasion de la Biennale des sculpteurs, une œuvre est offerte à la Commune. Catherine Pierrot pour la commune et Mme Berodot pour la biennale sont en charge de ce projet.

Chemin de Montestudier

Une étude de projet avait été lancée. Il s'avère que ce tracé ne figure pas dans le schéma de desserte. Il en résulte que les subventions ne sont pas possibles. Le projet est suspendu pour le moment.

Couvent de Clersanges

Des personnes intéressées par l'achat du bâtiment se sont présentées. Aucune vente n'est retenue à l'heure actuelle.

Bibliothèque

Claude Tisseur et Virginie Cerqueira présentent le projet d'aménagement et les différents devis. L'entreprise Beyssac est retenue.

Abri le Bourg

Jouxtant l'ancien couvent du Bourg, sur le parking, une place abritée et réservée sera aménagée pour garer le camion de la commune. Cet emplacement pourrait servir lors des manifestations communales. Des devis seront demandés.

Animaux

Un signalement est parvenu en mairie pour un âne sans soin sur la commune. Il faut savoir qu'une personne s'est chargée spontanément pour notre secteur de la surveillance des animaux. Le maire pourra donc la solliciter en cas de besoin.

En ce qui concerne l'âne «à la retraite» sur notre commune, le problème est résolu puisque le propriétaire a effectué l'entretien des sabots comme il le fait régulièrement. Le vétérinaire suit l'animal quand il y a besoin et notamment le kyste à l'œil ne peut pas être enlevé sans danger.

Pour les visites et avoir des nouvelles de l'animal, veuillez contacter M. Alain Fouillit.